

Coût de la vie

s'agit jamais, par exemple, de trouver des capitaux à bon compte. Jamais il ne s'agit non plus de demander aux banquiers d'abaisser leurs taux d'intérêt. On va demander à la population de se serrer la ceinture, on va demander aux provinces de retarder la réalisation de projets importants et indispensables, mais quant à demander aux banquiers d'abaisser leurs taux d'intérêt, il n'en est pas question, et peut-on demander à ces gens-là des choses semblables, lorsqu'on sait combien ils se sont montrés généreux en période électorale?

Les invités à ce genre de rencontres s'interrogent toujours pour savoir lequel des deux gouvernements, fédéral ou provincial, sera le premier à prendre le plus dans les poches des contribuables. Et tous les ans, la cérémonie recommence. La situation n'est jamais tirée au clair, car il faut bien se garder une raison pour se permettre de prélever de nouveaux impôts.

Avant de dire que les taux d'intérêt sont trop élevés, que la finance est devenue trop onéreuse, le gouvernement fédéral déclare: Si nous en arrivons à prélever de nouveaux impôts, de nouvelles taxes, c'est parce que nous donnons trop d'argent aux provinces.

Monsieur le président, l'intérêt exigé actuellement par les créateurs de l'argent et du crédit est trop élevé. Pour faire accepter cette situation par le public, il existe même jusqu'à des programmes d'appâts. Pour forcer les ouvriers et les agriculteurs à emprunter, des primes sont également accordées, primes qu'on leur enlève le lendemain à cause des augmentations de taxes.

Pour inviter l'industriel à emprunter pour l'achat de nouvelles machines ou pour tout développement de son entreprise, une prime lui est offerte sous forme de subvention versée par divers ministères comme, par exemple, celui de l'Expansion économique régionale, mais l'effet de ce genre de prime est vite annulé par les impôts prélevés sur les bénéfices, s'il y en a, et par les taux d'intérêt exorbitants que l'industriel doit payer sur son compte courant et sur ses hypothèques.

Monsieur le président, les taux d'intérêt trop élevés causent de nombreuses faillites. Le taux d'intérêt trop élevé est une des causes de la disparition de plusieurs usines canadiennes. Les capitaux, qui ont été créés pour servir, sont devenus une source d'embêtements pour le pays; les provinces, les sociétés publiques, bref, tous, sont dans une mauvaise situation.

En examinant le bilan des villes canadiennes, nous nous rendons compte que le service de la dette est devenu l'embêtement n° 1. Les sommes d'intérêt absorbées sont de 25 à 50 p. 100 et parfois 60 p. 100 du budget de ces villes.

Dans le domaine de la construction, c'est la même chose. Des capitaux sont accordés à certaines sociétés, par exemple, pour la construction de foyers pour personnes âgées. Or, après avoir construit un tel foyer, on se rend compte qu'il faudra en payer trois: celui qu'on a vraiment construit et deux autres à la finance.

Dans le domaine domiciliaire, c'est la même chose. On finance l'ouvrier pour la construction d'une maison, pour des périodes de 25 à 30 ans, et celui-ci se rend compte que lui aussi devra payer sa maison trois fois. Il en a fait construire une, mais les frais de finance lui coûteront le prix de deux autres maisons.

Alors, on s'interroge, on se demande où est le mal. On dit: C'est l'inflation. Monsieur le président, à mon avis, on en a des preuves suffisantes: l'impôt à la source, les taxes cachées dans tout ce qu'on achète, les taxes municipales et scolaires; en définitive, les citoyens sont devenus des

[M. Godin.]

esclaves «attachés par les deux bouts», un peu comme des saucisses.

Au fait, nous payons deux ou trois fois ce que nous avons reçu une fois. La situation est assez simple, et tout le monde le comprend. La réponse a également été trouvée depuis longtemps. Mais, à mon avis, nos administrateurs font semblant de la chercher, tout simplement pour créer des emplois. On a calculé, on a fait des ajustements et, à la demande des gouvernements, un ingénieux dispositif a été inventé.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec l'assentiment unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Non.

M. Bell: Si le député pouvait terminer en une minute, ou à peu près nous consentirions, mais je n'aimerais pas qu'on lui accorde une période illimitée.

M. l'Orateur adjoint: La présidence a toujours eu pour habitude de ne jamais proposer à la Chambre de limiter le temps accordé à un député au-delà du temps de parole normal. Je n'ai pas l'intention de déroger à cet usage. La Chambre consent-elle à accorder du temps supplémentaire au député?

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Le député a proposé un amendement à la motion du représentant de Don Valley (M. Gillies): Je me suis permis de le traduire en anglais. La version française est déjà consignée au compte rendu. Il se peut que l'on invoque le Règlement au sujet de l'amendement du député de Portneuf (M. Godin). Dans ce cas, la présidence serait prête à entendre l'argument à ce sujet dès maintenant.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques mots à dire là-dessus, mais étant donné l'horaire prévu pour les orateurs et le peu de temps à notre disposition du fait que le temps de parole du ministre des Finances a été prolongé, j'espère que Votre Honneur va réserver sa décision à ce sujet. L'amendement paraît tout aussi nouveau en anglais qu'en français—quelque peu étranger à la motion. J'aimerais en discuter, mais je préférerais le faire à huit heures si la Chambre et la présidence n'y voient pas d'inconvénient.

M. l'Orateur adjoint: Les députés consentent-ils à ce qu'on discute de l'amendement proposé à huit heures ce soir?

Des voix: D'accord.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la motion présentée aujourd'hui à la Chambre par mon ami le député de Don Valley (M. Gillies) a deux effets: elle attire l'attention sur une question cruciale et elle suggère le choix d'une solution de remplacement. J'aborderai ces deux aspects. Le député a déjà pas mal couvert l'étendue du sujet dans sa présentation. J'ai écouté avec intérêt le ministre des Finances (M. Turner). Il a, en répondant, signalé la tactique que suit le gouvernement: combattre la hausse des prix en accroissant l'offre.

Mais que s'est-il passé? Le prix des maisons avait monté de 13 p. 100 en avril par rapport à l'an dernier. Le gouvernement poursuit une politique de hausse des taux d'intérêt, qui inmanquablement aura un effet de douche froide